

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à la séance ordinaire, tenue le 12 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT 506-25 modifiant le règlement 498-25 ÉTABLISSANT LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

---

Ce règlement est fait afin d'établir les tarifs des différents services d'urbanisme suite à la refonte réglementaire.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, du lundi au vendredi pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.saint-urbain-premier.com/reglementsmunicipaux.html](http://www.saint-urbain-premier.com/reglementsmunicipaux.html)

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 13<sup>ème</sup> jour de janvier 2026.



---

Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 13ème jour de janvier 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13ème jour de janvier 2026.



---

Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière